



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ANNUEL
2023**

**AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"**

#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD (ARJH)



PAS D'AUTORISATION, PAS D'EXPLOITATION DE JEU !

Le jeu de hasard en Côte d'Ivoire est régi par la loi N° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard.

Casinos, Loteries publicitaires ou promotionnelles (tombolas), Machines à sous

Obtenez vos autorisations auprès de l'ARJH avant toute exploitation.

Contacts :
+225 25 22 01 34 40
+225 07 02 27 27 27



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023

SOMMAIRE

01. AVANT - PROPOS	PAGE 03
02. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023	PAGE 04
03. MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE	PAGE 06
CASINOS PHYSIQUES	
CONCESSIONNAIRE	
OPÉRATEURS AGRÉÉS DE PARIS SPORTIFS	
OPÉRATEURS AGRÉÉS / EXPLOITATION DE MACHINES À SOUS PHYSIQUES HORS CASINO	
NOMBRE DE TABLES DE JEUX ET DE MACHINES À SOUS PHYSIQUES ÉTAT DES REDEVANCES, TAXES ET IMPÔTS PAYÉS À L'ETAT	
04. ORGANES DE L'ARJH	PAGE 11
CONSEIL DE RÉGULATION	
DIRECTION GÉNÉRALE	
05. BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ARJH	PAGE 14
06. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES	PAGE 17
07. PERSPECTIVES 2024	PAGE 18

AVANT PROPOS



2022 a marqué le démarrage effectif des activités de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) avec :

- La nomination du Directeur Général par décret n°2022-83 du 26 janvier 2022 ;
- La prestation de serment des membres du Conseil de Régulation devant la Cour d'Appel d'Abidjan le lundi 09 mai 2022 ;
- L'installation du personnel dans les locaux abritant le siège de l'ARJH, en août 2022 ;
- L'adoption par le Conseil de Régulation de son règlement intérieur, en décembre 2022.

En 2023, pour assurer ses missions l'ARJH a poursuivi son opérationnalisation par le renforcement de ses moyens matériels et humains ce qui lui a permis :

- D'intensifier les campagnes de communication, de sensibilisation des acteurs du secteur, sur certaines dispositions de la loi telles que :
 - Le jeu responsable
 - La protection des mineurs
 - Les jeux illégaux
- D'accentuer la lutte contre les sites illégaux et les jeux non autorisés.
- De poursuivre les rencontres avec les partenaires institutionnels nationaux et internationaux pour leurs appuis financiers et techniques.
- De renforcer les capacités des cadres désignés en vue des actions de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive.

**Kouakou Hyacinthe
OKOU**
Directeur Général

Par ailleurs, il est bon de noter que le chiffre d'affaires global du marché des jeux est passé de **455 009 166 271 FCFA** en 2022 à **585 871 594 004 FCFA** en 2023, soit un taux d'accroissement de **28,76 %**.

Cette embellie économique ne doit cependant pas cacher le jeu problématique. En effet, les jeux de hasard n'étant ni un commerce ni un service ordinaire, ils doivent continuer de faire l'objet d'un encadrement dans le respect de l'ordre public, de la sécurité publique et de la protection de la santé des personnes et particulièrement des mineurs, pour conserver leur caractère récréatif.

Pour ce faire, l'ARJH a mis en place un cadre de dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des opérateurs de jeux en Côte d'Ivoire, permettant à ceux-ci d'ajuster leurs dispositifs aux normes régissant le secteur.

Au total, l'ARJH, consciente des risques inhérents et des différentes vulnérabilités du secteur, entend poursuivre inexorablement l'assainissement de l'environnement, pour des jeux sûrs et responsables.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023



FÉVRIER

- Adoption du budget de l'exercice 2023 ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Régulation en la personne de Madame ESSIA Desquith Rachel Epse AKA en remplacement de Monsieur Ahmed SAKO au titre du Ministère en Charge de l'Economie Numérique ;

MAI

Signature par le Ministre des Finances et du Budget de l'arrêté n°442/MFB/CAB du 13 mai 2024 portant nomination des contrôleurs en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT/PADM). Ainsi ont été nommés en qualité de contrôleurs au titre de l'ARJH messieurs MEA Bekon et BEUGRE Jules Lélé.



JUIN

Conformément aux articles 35 et 37 du décret n°2021-301 du 16 Juin 2021 portant organisation et fonctionnement de l'ARJH, signature par les Ministres de l'Economie et des Finances ainsi que celui du Budget et du Portefeuille de l'Etat de deux arrêtés interministériels respectivement le 07 juin 2023 et le 23 juin 2023.

- Arrêté interministériel fixant le montant des rémunérations et autres avantages du Président du Conseil de Régulation, du Directeur Général et les autres membres du Conseil de Régulation.
- Arrêté interministériel portant désignation d'un Commissaire aux comptes et son suppléant pour le compte de l'ARJH.

JUILLET

Formation sur le code des marchés publics le 04 juillet 2023, par la Direction des Marchés Publics (DGMP).

Conformément aux Articles 29, 34 et 52 de la loi n°2020- 480 du 27 Mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire, élaboration et transmission le 05 juillet 2023 au Ministère de l'Economie et des Finances d'un projet d'arrêté et de deux projets de décrets :

- Arrêté déterminant les modalités de présentation de la requête de saisine de l'ARJH.
- Projet de décret portant création de la Brigade spéciale de l'ARJH.
- Projet de décret fixant les conditions de prestation de serment des agents de l'ARJH.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023



SEPTEMBRE

- Renouvellement de l'autorisation accordée à titre exceptionnel à la LONACI, pour ouvrir des établissements de jeux dans lesquels seront exploités des machines et appareils dits à sous ou à cartes sur une période d'un an à compter du 1er septembre 2023.
- Modification de l'article 12 du Règlement Intérieur au cours de la session du Conseil de Régulation du 28 décembre 2022 par la prise en compte des consultations à domicile.
- Elaboration d'un projet de réponse à la signature du Ministère de l'Economie et des Finances adressé à la Mutuelle des Concessionnaires de la LONACI suite à leur requête relative aux Prélèvements faits aux Prestataires de Service du Secteur Informel (PPSSI).

NOVEMBRE

- Décision N°019/23 du 13 novembre 2023 du Conseil de Régulation portant interdiction volontaire de jeux délivrée à un usager.
- Adoption du budget 2023 révisé.
- Nomination de deux nouveaux membres au Conseil de Régulation :
 - Au titre du Ministère en Charge de l'Economie Numérique, nomination de Monsieur COULIBALY Ibrahima en remplacement de Madame ESSIA Desquith Rachel Epse AKA ;
 - Au titre du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Sports et du Cadre de Vie, nomination de Monsieur KRAGBE Philippe Béhibro en remplacement de Monsieur YAO Kouamé Bruce.



DÉCEMBRE

Conformément aux Articles 08, 10, 11, 23 et 63 de la loi n°2020- 480 du 27 Mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire, adoption en Conseil des Ministres de 2 décrets le 06 décembre 2023 :

- Décret portant régime juridique des jeux concédés à la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) ;
- Décret portant régime juridique des jeux de hasard soumis à l'autorisation préalable de l'ARJH.

MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE



LES DONNÉES DU SECTEUR DES JEUX

CASINOS PHYSIQUES

N° ordre	OPÉRATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	SEEOA / CASINO BARRIERE	1 874 425 265	66	Roulette anglaise, Stud Poker, Ultimate Poker, Black-Jack, Machines à sous, Cash Game.
2	CASINO PORTE D'ORIENT	211 676 200	61	Roulette anglaise, Texas Hold'em, Stud Poker, Poker Hold'em, Baccara, Niu niu.
3	CASINO ICE PASSION	288 327 012	69	Roulette anglaise, Texas Hold'em, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes Baccara, Niu niu.
4	CASINO SHINYGOLD	466 993 131	78	Roulette, Texas Hold'em, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes, Baccara.
TOTAL		2 841 421 608	274	

CONCESSIONNAIRE

N° ordre	OPÉRATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	LOTÉRIE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE (LONACI)	518 360 560 831	690	PMU, jeux de grattage, SportCash, Loto 5/90, jeux virtuels.



LES DONNÉES DU SECTEUR DES JEUX

OPÉRATEURS AGRÉÉS DE PARIS SPORTIFS

N° ordre	OPÉRATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	PREMIER CÔTE D'IVOIRE SARL (Premier Bet)	2 253 905 301	49	Paris sportifs en ligne.
2	BETCLIC CÔTE D'IVOIRE SAS (Betcllic)	24 817 121 029	31	Paris sportifs en ligne.
3	LUDUS SAS (1Xbet)	31 966 852 959	36	Paris sportifs en ligne.
4	GOOD GAMES LIMITED CÔTE D'IVOIRE SARL	-----	-----	Paris sportifs en ligne.
TOTAL		59 037 879 289	116	

OPÉRATEURS AGRÉÉS / EXPLOITATION DE MACHINES À SOUS PHYSIQUES HORS CASINO

N° ordre	OPÉRATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	LYDIA LUDIC CÔTE D'IVOIRE SARL (Lydia Ludic)	4 219 001 433	415	Machines à sous sur supports physiques.
2	VIP SLOT By LONACI	2 429 573 863	16	Machines à sous sur supports physiques.
TOTAL		6 648 575 296	431	



03. MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE

NOMBRE DE TABLES DE JEUX ET DE MACHINES À SOUS PHYSIQUES

TYPES DE JEUX	SEEOA / CASINO BARRIERE	CASINO PORTE D'ORIENT	CASINO ICE PASSION	CASINO SHINYGOLD	LYDIA LUDIC CÔTE D'IVOIRE SARL (Lydia Ludic)
ROULETTE ANGLAISE	04	02	03	02	----
STUD POKER	02	04	----	----	----
ULTIMATE POKER	01	----	----	----	----
BLACK-JACK	02	----	----	----	----
TEXAS HOLD'EM	----	----	01	----	----
POKER HOLD'EM	----	01	----	----	----
BACCARA	----	03	04	02	----
NIU NIU	----	02	02	----	----
POKER 5 CARTES & 7 CARTES	----	----	06	06	----
CASH GAME	02	----	----	----	----
MACHINES A SOUS	52	----	----	----	850



ÉTAT DES REDEVANCES, TAXES ET IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTAT (EN FCFA)

N°	SOCIÉTÉS	REDEVANCE	TAXES & IMPÔTS	TOTAL
I	LONACI			
	SOUS TOTAL - I	27 176 827 000	8 264 743 226	35 441 570 226
II	OPÉRATEURS DE JEUX EN LIGNES			
	1 / PREMIER BET CI	-	58 224 436	58 224 436
	2 / BETCLIC	-	565 872 902	565 872 902
	3 / 1XBET	-	73 966 834	73 966 834
	SOUS TOTAL - II	-	698 064 172	698 064 172
III	OPÉRATEURS / EXPLOITATION DE MACHINES À SOUS PHYSIQUES HORS CASINO			
	LYDIA LUDIC	-	325 298 669	325 298 669
	VIP SLOT By LONACI	-	60 223 698	60 223 698
	SOUS TOTAL - III		385 522 367	385 522 367
IV	OPÉRATEURS DE CASINOS			
	1 / PORTE D'ORIENT	-	45 470 336	45 470 336
	2 / ICE PASSION	-	107 489 222	107 489 222
	3 / CASINO BARRIERE	-	512 327 584	512 327 584
	4 / SHINYGOLD	-	45 826 015	45 826 015
	SOUS TOTAL - IV		711 113 157	711 113 157
TOTAL GÉNÉRAL = (ST/ I + II + III + IV)		27 176 827 000	10 059 442 922	37 236 269 922



CHIFFRES CLÉS

<p>01 Concessionnaire « La Loterie Nationale de CI / LONACI »</p>	<p>04 Casinos Physiques SEEOA/Barrière, Ice Passion, Porte d'Orient, ShinyGold</p>
<p>04 Opérateurs de paris sportifs agréés par la «LONACI» LUDUS SAS, BETCLIC CI SAS, PREMIER COTE D'IVOIRE SARL, GOOD GAMES LIMITED CÔTE D'IVOIRE SARL</p>	<p>02 Opérateurs agréés de machines à sous physiques hors casinos : LYDIA LUDIC COTE D'IVOIRE SARL, LONACI / «VIP SLOT BY LONACI»</p>
<p>JEUX PRATIQUÉS EN CÔTE D'IVOIRE Sur supports physiques et/ou électroniques</p> <p>JEUX DE CERCLE/ JEUX DE CONTREPARTIE / MACHINES A SOUS Roulette anglaise, Stud Poker, Ultimate Poker, Black-Jack, Texas Hold'em, Poker Hold'em, Baccara, Niu niu, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes, machines à sous</p> <p>EN LIGNE, VIRTUEL ET GRATAGE PMU, Jeux de grattage, SportCash, Loto 5/90, Jeux virtuels, Paris sportifs, Cash Game</p>	
<p>Effectif global du secteur 1511 PERSONNES</p>	
<p>18 Types de jeux exploités dans le secteur Roulette anglaise, Stud Poker, Ultimate Poker, Black-Jack, Texas Hold'em, Poker Hold'em, Baccara, Niu niu, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes, PMU, Jeux de grattage, SportCash, Loto 5/90, Jeux virtuels, Paris sportifs en ligne, Machines à sous, Cash Game</p>	
<p>Chiffre d'Affaires global du secteur 586.888.437.024 FCFA</p>	
<p>Redevances, Impôts et Taxes payés à l'État 37.236.269.922 FCFA</p>	



ORGANES DE L'ARJH



Les organes de l'ARJH sont le Conseil de Régulation et la Direction Générale.

CONSEIL DE RÉGULATION

Le Conseil de Régulation est un organe collégial chargé d'exécuter les missions de régulation dévolues à l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard. Il est responsable de l'orientation de la gestion technique, juridique, administrative et financière de l'ARJH. Ses membres, au nombre de dix (10), sont nommés pour un mandat de six (06) ans non renouvelable.

Des changements sont intervenus au niveau des représentants de deux (02) ministères :

- Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation, le 13 novembre 2023 ;
- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Sports et du Cadre de Vie, le 07 novembre 2023.

Sa composition au 31 décembre 2023 se présente comme suit :



01

Au titre de la Présidence de la République
Monsieur DALLY Jules, Président



02

Au titre de la Primature

Monsieur YAPI Tobi Clément, Conseiller Spécial du Premier Ministre



03

Au titre du Ministère en charge de l'Economie et des Finances

Monsieur KOUADIO Kouamé Olivier, Conseiller Technique du Ministre



04

Au titre du Ministère en charge de la Justice

Monsieur KOFFI Kongoué Joachim, Conseiller Technique du Ministre



05

Au titre du Ministère en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Monsieur Berté BOUAKARY, Directeur des Affaires Générales

CONSEIL DE RÉGULATION



06

Au titre du Ministère en charge de l'Economie Numérique

**Madame ESSIA
Desquith Rachel Epse
AKA, Directrice des
Affaires Juridiques
et de la Coopération
Internationale**
(de Février à
Novembre 2023)



**Monsieur Ibrahim
COULIBALY, Conseiller
Technique**

(de Novembre à
Décembre 2023)



07

Au titre du Ministère en charge
du Tourisme et des Loisirs

**Monsieur KLO Fagama,
Directeur de la Planification,
de l'Aménagement et des
Projets**



08

Au titre du Ministère en
charge du Budget

**Monsieur KOUMAN Atta
Kouakou, Chargé
d'Etudes.**



09

Au titre du Ministère en charge du Sport

**Monsieur YAO Kouamé
Bruce, Chef de Cabinet**

(de Janvier à
Novembre 2023)



**Monsieur Behibro
Philippe Michael
KRAGBE, Chef de
Cabinet**

(de Novembre à
Décembre 2023)



10

Au titre de la Cellule Nationale
de Traitement des Informations
Financières (CENTIF)

**Général Idrissa TOURE,
Président de la CENTIF**

Au cours de l'année 2023, le Conseil de Régulation a tenu cinq (05) sessions, avec un taux de présence effective de 96% de ses membres.

Ces sessions ont été réalisées aux dates suivantes :

- Réunion de la 7e session du Conseil de Régulation du 08 février 2023 ;
- Réunion de la 8e session du Conseil de Régulation du 15 juin 2023 ;
- Réunion de la 9e session du Conseil de Régulation du 21 septembre 2023 ;
- Réunion de la 10e session du Conseil de Régulation du 27 novembre 2023 ;
- Réunion de la 11e session du Conseil de Régulation du 28 décembre 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE

La gestion technique, administrative et financière de l'ARJH est assurée par la Direction Générale dirigée par un Directeur Général.

Le Directeur Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des Finances et du Budget pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable une fois.



Directeur Général
Kouakou Hyacinthe OKOU



Conseiller chargé des
Finances de l'Audit et du
Contrôle Interne
Bekon MEA



Directeur du Marché des
Jeux et de la Protection des
Joueurs
Jules Lélé BEUGRE



Directeur des Systèmes
d'Information
Éric YAO



Directeur des Affaires
Financières
Richard KOUAKOU



Directeur des Moyens
Généraux
Moustapha SALHY



Directeur des Ressources
Humaines
Ibrahima DOSSO

BILAN DES ACTIVITÉS



PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES SITES ILLÉGAUX ET LA FRAUDE

En octobre et décembre 2023, des rencontres ont eu lieu respectivement avec l'ARTCI et la LONACI en vue de la mise en place d'une Task Force de lutte contre les sites de jeux illégaux.



DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES



Rencontres avec les structures suivantes :

- Le Conseil Supérieur de la Publicité le 07 février 2023, pour solliciter que les publicités concernant les jeux de hasard fassent l'objet du visa de l'ARJH avant qu'il n'accorde son autorisation aux opérateurs et promoteurs de jeux.
- Le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Côte d'Ivoire le 14 mars 2023, pour une recommandation à certaines agences des Nations Unies en Côte d'Ivoire en vue de solliciter leurs appuis.
- La Commission de la Concurrence le 13 avril 2023, pour une coopération entre les deux structures en charge de la lutte contre la concurrence déloyale.
- Le Chef du bureau de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC) le 12 mai 2023, pour accompagner l'ARJH à l'élaboration de la cartographie des risques du secteur des jeux de hasard en matière de LBC/FT.
- La Direction des Renseignements Généraux/Police des Jeux, le 12 septembre 2023, pour avoir une meilleure compréhension de leurs missions au sein des casinos.

Missions effectuées :

- Trois (03) missions en France auprès des structures suivantes :
 - L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), pour solliciter un partenariat dans le cadre d'un échange des bonnes pratiques en matière de régulation.
 - Le Service Central des Courses et Jeux (SCCJ) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité française, en vue de bénéficier de leur expertise en matière de contrôle des casinos.
 - Le Cabinet d'avocat JACOB, pour son appui à l'élaboration du cahier des charges des casinos.
- Une (01) mission au Sénégal auprès de la Loterie Nationale du Sénégal (LONASE) pour connaître leur mode de régulation des jeux de hasard.



LUTTER CONTRE LA FRAUDE, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



- Formation de base sur les fondamentaux de la LBC/FT du 24 juillet au 04 août 2023 par le Comité de Coordination des Politiques Nationales de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux.
- Formation sur le Blanchiment des Capitaux animée par le cabinet Expertise France les 02, 03 et 06 novembre 2023.

CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION



Des campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des opérateurs de jeux, des joueurs et de l'ensemble de la population par la diffusion de 138 spots à la télévision et 1210 spots à la radio.

DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS REÇUS



Au cours de l'année 2023, l'ARJH a accordé quinze (15) autorisations pour l'organisation de loteries publicitaires ou promotionnelles :

- Le 20/02/2023, à la Société d'Exploitation de l'Eléphant d'Or d'Abidjan (SEEOA) / Casino Barrière pour l'organisation d'une tombola devant se dérouler sur la période allant du 20 février au 17 mars 2023 ;
- Le 08/05/2023, à la Société d'Exploitation de l'Eléphant d'Or d'Abidjan (SEEOA) / Casino Barrière pour l'organisation de la tombola dénommée « TOMBOLA DU 6ème ANNIVERSAIRE », devant se dérouler sur la période allant du 10 au 26 mai 2023 ;
- Le 16/05/2023, à la société UNIWAX pour l'organisation de la tombola dénommée « Le Pagne en Fête » devant se dérouler du 04 au 20 mai 2023 inclus ;
- Le 22/05/2023, à la Société CANAL+ Côte d'Ivoire pour l'organisation du jeu promotionnel dénommé « LE FESTIVAL CANAL+ 2023 », devant se dérouler sur la période allant du 1er juin au 31 juillet 2023 inclus ;
- Le 03/07/2023, à la société StarTimes Media Côte d'Ivoire pour l'organisation d'une loterie publicitaire et promotionnelle intitulée « StarTimes Douahou, acte 3 » devant se dérouler sur la période allant du 1er Juillet 2023 au 09 Août 2023 ;
- Le 11/09/2023, à la société AXEL BRAND ACTIVATION pour l'organisation d'une tombola dénommée « FESTIVOIRE », devant se dérouler sur une période de trois (3) mois, à compter du 15 septembre 2023 ;
- Le 11/09/2023, à la SCI LE VAISSEAU pour l'organisation d'une tombola dénommée « Ouverture officielle de l'Hôtel le vaisseau », devant se dérouler sur la période allant du 07 octobre 2023 au 17 février 2024 ;
- Le 08/09/2023, à la société Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) pour l'organisation d'une tombola dénommée « LA BOX DU BONHEUR », devant se dérouler les 09, 10, 16, 17, 23 et 24 Septembre 2023 inclus ;



DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS REÇUS

- Le 05/10/2023, à la Société d'Exploitation de l'Eléphant d'Or d'Abidjan (SEEOA) / Casino Barrière pour l'organisation d'une tombola dénommée « La rentrée au casino », devant se dérouler sur la période allant du 09 au 27 octobre 2023 ;
- Le 13/11/2023, à la société Nouvelle Parfumerie GANDOUR Côte d'Ivoire pour l'organisation de la tombola dénommée « LA GRANDE TOMBOLA REFLEX » devant se dérouler sur la période allant du 10 novembre 2023 au 10 janvier 2024 ;
- Le 23/11/2023, à la société Représentation & Distribution de Marques Retail (RDM-RETAIL) pour l'organisation d'une tombola dénommée « Le Noël Magique de Gemo » devant se dérouler sur la période allant du 25 novembre au 24 décembre 2023 ;
- Le 29/11/2023, à la société NESTLE CÔTE D'IVOIRE pour l'organisation d'une promo vente dénommée « Maggi, la minute de Noël 2023 », devant se dérouler sur la période allant du 07 au 24 décembre 2023 ;
- Le 13/12/2023, à la société Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) pour l'organisation du jeu dénommé « LA BOX DU BONHEUR » devant se dérouler les 16, 17, 21, 22, 28 et 29 décembre 2023 ;
- Le 26/12/2023, à la société PLATINUM ENTREPRISES COTE D'IVOIRE SA pour l'organisation du jeu promotionnel dénommé « LOTERIE PLATINUM MPLIFY » devant se dérouler sur la période allant du 26 décembre 2023 au 26 février 2024 ;
- Le 28/12/2023, à la société NESTLE CÔTE D'IVOIRE pour l'organisation d'une promo vente dénommée NESCAFE « Ce n'est pas YAHYA », devant se dérouler sur la période allant du 08 janvier au 07 mars 2024.

Sur les quinze (15) autorisations accordées pour l'organisation de loteries publicitaires ou promotionnelles, trois (03) n'ont pas fait l'objet de retrait par les organisateurs de jeux. Il s'agit des sociétés UNIWAX, StarTimes Media Côte d'Ivoire, PLATINUM ENTREPRISES CÔTE D'IVOIRE SA.



RÈGLEMENTS DES LITIGES

- En 2023, l'ARJH a reçu à l'encontre d'un opérateur, deux (02) plaintes qui lui ont été adressées par des usagers :
 - Le 09 mars 2023 une plainte pour un gain non perçu.
 - Le 30 novembre 2023 une plainte en date du 29 novembre 2023 pour un compte joueur indûment débité.

Faisant suite à ces différentes saisines, l'ARJH a apporté une solution adéquate à chacune de ces situations.



RESSOURCES HUMAINES & FINANCIÈRES

LES RESSOURCES HUMAINES :

Au 31 décembre 2023, l'effectif de l'ARJH s'établissait comme suit :

- Un (1) Directeur Général
- Un (1) Conseiller du Directeur Général ;
- Cinq (5) Directeurs ;
- Une (1) Assistante de direction ;
- Trois (3) Assistants collaborateurs de direction ;
- Deux (2) Chauffeurs ;
- Quatre (4) Stagiaires ;

Soit un total de dix-sept (17) personnes.



LES RESSOURCES FINANCIÈRES :

Dans le cadre de son fonctionnement, l'ARJH a mobilisé des ressources financières à hauteur de **715 390 720 Fcfa** qui se décomposent comme suit :

DESIGNATION	MONTANT EN FCFA
Subvention de l'Etat	313 722 982
Don LONACI	375 000 000
Droits d'autorisation	26 487 738
Droits de timbre	180 000
Total	715 390 720

PERSPECTIVES 2024



Les perspectives de l'exercice 2024 s'inscrivent dans la poursuite des travaux de mise en place des infrastructures et organes de gestion de l'ARJH. Plus concrètement, cela devait se traduire par la réalisation des activités ci-dessous indiquées.

D'une part :

- Le recrutement de nouveaux agents et la mise à leur disposition de fournitures consommables et matériels de travail ;
- L'intensification des campagnes de communication, de sensibilisation des acteurs du secteur des jeux de hasard (opérateurs, joueurs) et la population, sur les dispositions de la loi notamment :
 - Le jeu responsable
 - La protection des mineurs
 - Les jeux illégaux
- L'intensification des opérations de saisie et de destruction des matériels et supports de jeux illicites.
- Les contrôles en vue d'apprécier le niveau d'efficacité des dispositifs mis en place par les opérateurs de jeux de hasard en matière de protection des joueurs pathologiques et les mineurs, de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT-PDAM)





**AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"**

#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI

Siège social : Abidjan, Cocody
II Plateaux / Attoban Cité 7^e Tranche vallée
Lot 3250, îlot 264 Bis 17 BP 247 Abidjan 17

TEL

(225) 25 22 01 34 40

(225) 07 02 27 27 27

Email : contact@arjh.ci